

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

18 – 14 avril 2022

18. Vote du budget primitif 2022- Budget principal

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 1 du 17 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 22 mars 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 du budget principal présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

VOTE le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement							
Dépenses		Voté 2021	BP 2022	Recettes		Voté 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	3 460 064,42	3 548 809,00	013	Atténuations de charges	136 089,12	64 000,00
012	Charges de personnel	9 174 766,00	9 389 510,00	70	Produits des services	1 062 707,00	1 039 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	10 387 654,00	10 804 380,00
65	Autres charges gestion courante	2 425 521,00	1 185 816,00	74	Dotations	4 374 439,00	4 560 501,00
66	Charges financières	270 000,00	270 000,00	75	Autres produits gestion courante	204 677,00	177 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 160,00	614 500,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	719 000,00	77	Produits exceptionnels	11 500,00	0,00
022	Dépenses imprévues	185 400,00	712 340,00	78	Provisions	0,00	523 146,85
Total des dépenses réelles		15 528 911,42	16 439 975,00	Total des recettes réelles		16 177 066,12	17 168 027,85
023	Virement section invest.	365 190,77	1 319 279,00	042	Opérations d'ordre	87 000,00	85 000,00
042	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 265 000,00				
Total des dépenses d'ordre		1 630 190,77	2 584 279,00	Total des recettes d'ordre		87 000,00	85 000,00
Total DF		17 159 102,19	19 024 254,00	Total RF		16 264 066,12	17 253 027,85
002 Résultat reporté N-1				002 Résultat reporté N-1		895 036,07	1 771 226,15
TOTAL CUMULE		17 159 102,19	19 024 254,00	TOTAL CUMULE		17 159 102,19	19 024 254,00

Investissement							
Dépenses		Voté 2021	BP 2022	Recettes		Voté 2021	BP 2022
20	Immob.incorporelles	189 652,00	198 100,00	10	Dotations, réserves	2 243 540,73	797 967,29
204	Subv. d'équip. Versées	378 000,00	374 000,00	13	Subv.d'investissement	914 933,00	1 449 635,00
21	Immob. corporelles	2 290 655,00	3 716 650,00	16	Emprunts et dettes	2 609 313,23	2 754 836,00
23	Immobilisations en cours	1 528 120,00	1 156 000,00	27	Autres immob. financières	47 990,00	0,00
10	Dotations, réserves	50 000,00	20 000,00	024	Produit des cessions	300 000,00	75 000,00
16	Emprunts et dettes	1 259 000,00	1 309 000,00				
27	Autres immob. financières	100 000,00	0,00				
020	Dépenses imprévues	0,00	395 000,00	Total des recettes réelles		6 115 776,96	5 077 438,29
Total des dépenses réelles		5 795 427,00	7 168 750,00	021	Viremt section fonct.	365 190,77	1 319 279,00
040	Opérations d'ordre	87 000,00	85 000,00	040	Opérations d'ordre	1 265 000,00	1 265 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre		187 000,00	185 000,00	Total des recettes d'ordre		1 730 190,77	2 684 279,00
Total DI		5 982 427,00	7 353 750,00	Total RI		7 845 967,73	7 761 717,29
001 Résultat reporté N-1		537 200,30	0,00	001 Résultat reporté N-1		0,00	713 540,59
Restes à réaliser Dépenses		2 100 050,07	2 078 042,59	Restes à réaliser recettes		773 709,64	956 534,71
Dépenses d'invest. cumulées		8 619 677,37	9 431 792,59	Recettes d'invest. cumulées		8 619 677,37	9 431 792,59

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 15 avril 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :